

Plusieurs erreurs se sont glissées dans le BEH « Recommandations sanitaires pour les voyageurs, 2020 » :

Dans l'éditorial en page 1 : la phrase « Nous avons l'année précédente introduit dans le bulletin un chapitre relatif aux « maladies d'importation » est à remplacer par : « Nous avons depuis 2014 introduit dans le bulletin un chapitre relatif aux « maladies d'importation » ».

Le tableau 3 (page 13) est à remplacer par le tableau 3 pages 438 à 441 ci-dessous.

Dans le tableau 6 (page 42) pour Mayotte, la chimioprophylaxie : « A ou P ou M » est à remplacer par : « A/P ou D ou M ».

Dans le tableau 8 (page 50), les dénominations « PMD (ou « huile d'eucalyptus citronnée ») » et « mélange de cis- et trans-p-menthane-3,8 diol ou 2-Hydroxy- $\alpha,\alpha,4$ -triméthylcyclohexaneméthanol » ont été mises à jour et sont à remplacer par « Huile de *Eucalyptus citriodora*, hydratée, cyclisée, précédemment dénommée PMD ».

Le tableau 9 (page 52) est à remplacer par le tableau 9 page 442 ci-dessous.

En bas de la page 57, dans le paragraphe sur les posologies recommandées, le texte indique : *azithromycine (cp à 250 mg) : 4 cps en 1 prise (hors AMM) ou 2 cps en 1 prise/j pendant 3 jours*. Remplacer par : « *azithromycine (hors AMM) per os (cp à 250 mg) : 4 cps en 1 prise unique pendant 1 jour ou 2 cps x1/jour pendant 3 jours ;* »

Le tableau 13 (page 73) est à remplacer par le tableau 13 page 443 ci-dessous.

Tableau 3

Obligations vaccinales et recommandations vaccinales selon les pays (adapté de <https://www.who.int/ith/country-list-new.pdf>, consulté le 14/04/2020)

Pays pour lesquels il n'y a ni risque de fièvre jaune, ni obligation de vaccination de la fièvre jaune pour entrer sur le territoire, quel que soit le pays de provenance		Pays	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune quel que soit le pays de provenance [âge du voyageur]	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune en provenance d'un pays à risque de transmission de fièvre jaune [âge du voyageur]	Recommandation vaccinale suivant un risque de transmission régionale de fièvre jaune [âge du voyageur]
Afghanistan, Allemagne, Andorre, Anguilla, Antarctique, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bermudes, Biélorussie, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Caïmans (îles), Canada, Canaries (îles), Chili, Chypre, Cocos (îles), Comores (îles), excepté Mayotte, Cook (îles), Corée du Sud, Croatie, Danemark, Djibouti, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Falkland (îles), Féroé (îles), Finlande, France métropolitaine, Galapagos (îles), Équateur, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Groenland, Guam (île), Hawaï (îles), États-Unis), Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Mariannes du Nord (îles), Maroc, Marshall (îles), Maurice, Mexique, Micronésie, Midway (îles) (États-Unis), Moldavie), Monaco, Mongolie, Monténégro, Nauru, Norfolk (îles), Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos ou Belau (île), Pâques (île), Chili, Pays-Bas, Pologne, Porto Rico, Portugal, Qatar, République tchèque, Réunion, Roumanie, Royaume-Uni, Russie (Fédération de), Sahara occidental, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saba, Samoa américaines, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Syrie, Tadjikistan, Taïwan, Terres australes et antarctiques françaises, Timor oriental, Tokelau, Tonga, Tristan da Cunha, Tunisie, Turkménistan, Turks-et-Caïcos (îles), Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viêt Nam, Vierges américaines (îles), Vierges britanniques (îles), Wake (île), Yémen					
Pays pour lesquels existe un risque de transmission de la fièvre jaune ou une réglementation de vaccination pour les voyageurs entrant dans le pays ou ayant transité par un pays à risque de transmission de fièvre jaune					
Pays	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune quel que soit le pays de provenance [âge du voyageur]	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune en provenance d'un pays à risque de transmission de fièvre jaune [âge du voyageur]	Recommandation vaccinale suivant un risque de transmission régionale de fièvre jaune [âge du voyageur]		
Afrique du Sud		OUI [≥1 an] *			
Albanie		OUI [≥1 an]			
Algérie		OUI [≥1 an] *			
Angola	OUI [≥9 mois]				
Antigua-et-Barbuda		OUI [≥1 an]			
Antilles néerlandaises (Aruba, Bonaire)		OUI ≥9 mois] *			
Arabie saoudite		OUI [≥1 an] *			
Argentine					OUI [≥9 mois] (séjour dans les provinces de Corrientes et Misiones)
Australie		OUI [≥1 an] * (à l'exception des îles Galapagos en Équateur)			
Bahamas		OUI [≥1 an] *			
Bahreïn		OUI [≥9 mois] *			
Bangladesh		OUI [≥1 an] **			
Barbade				OUI [≥1 an] (sauf le Guyana et l'île de la Trinité, à moins d'une épidémie en cours)	
Belize				OUI [≥1 an] **	
Bénin				OUI [≥1 an] **	
Bolivie				OUI [≥1 an]	OUI [≥9 mois] pour les régions à l'est des Andes en dessous de 2 300 m
Botswana				OUI [≥1 an]	OUI [≥9 mois] pour les voyageurs se rendant dans les États d'Acre, Amapa, Amazonas, Distrito Federal, Espírito Santo, Goiás, Maranhão, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Pará, Paraná, Piauí, Rio de Janeiro, Rio Grande do Sul, Rondônia, Roraima, Santa Catarina, São Paulo et Tocantins, de Bahia, et chutes d'Iguaçu
Brésil					
Brunei Darussalam				OUI [≥9 mois] *	
Burkina Faso				OUI [≥9 mois] **	
Burundi				OUI [≥9 mois] **	
Cambodge				OUI [≥1 an] *	
Cameroun				OUI [≥9 mois]	
Cap-Vert				OUI [≥1 an] *	
Chine (sauf pour les voyageurs se rendant à Hong Kong ou Macao)				OUI [≥9 mois] **	
Christmas (îles)				OUI [≥1 an] *	
Colombie					OUI [≥9 mois] sauf pour séjour à plus de 2 300 m, les villes de Baranquilla, Cali, Cartagène, Medellín

Tableau 3 (suite)

Pays	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune quel que soit le pays de provenance [âge du voyageur]	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune en provenance d'un pays à risque de transmission de fièvre jaune [âge du voyageur]	Recommandation vaccinale suivant un risque de transmission régionale de fièvre jaune [âge du voyageur]	Pays	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune quel que soit le pays de provenance [âge du voyageur]	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune en provenance d'un pays à risque de transmission de fièvre jaune [âge du voyageur]	Recommandation vaccinale suivant un risque de transmission régionale de fièvre jaune [âge du voyageur]
Congo	OUI [≥9 mois]			Iran		OUI [≥9 mois] *	
Corée du Nord		OUI [≥1 an]		Iraq		OUI [≥9 mois] *	
Costa Rica		OUI [≥9 mois]		Jamaïque		OUI [≥1 an] *	
Côte d'Ivoire	OUI [≥9 mois]			Jordanie		OUI [≥1 an] *	
Cuba		OUI [≥9 mois] *		Kenya		OUI [≥1 an]	OUI [≥9 mois] pour les voyageurs en dehors de la province Nord-Est, Kilifi, Kwale, Lamu, Malindi et Tanariver dans la province de la Côte et les villes de Nairobi et Mombasa
Curaçao		OUI [≥9 mois] *		Kirghizstan		OUI [≥1 an] *	
Dominique (île)		OUI [≥1 an] *		Laos		OUI (pas d'âge précisé)	
Égypte		OUI [≥9 mois] *		Lesotho		OUI [≥6 mois] *	
Émirats arabes unis		OUI [≥9 mois] *		Liberia		OUI [≥9 mois]	
Équateur		OUI [≥1 an] * pour les voyageurs venant du Brésil, de République Démocratique du Congo, Ouganda	OUI [≥9 mois] lors de séjour en dessous de 2 300 m, dans les provinces est des Andes	Libye		OUI [≥1 an]	
Érythrée		OUI [≥9 mois] *		Madagascar		OUI [≥9 mois] *	
Eswatini (ex Swaziland)		OUI [≥9 mois] **		Malaisie		OUI [≥1 an] *	
Éthiopie		OUI [≥9 mois] *		Malawi		OUI [≥1 an] *	
Fidji (îles)		OUI [≥1 an] *		Maldives (îles)		OUI [≥9 mois] *	
Gabon	OUI [≥1 an]			Mali		OUI [≥1 an]	OUI [≥9 mois] pour les voyageurs se rendant dans les régions sud du Sahara
Gambie		OUI [≥9 mois]		Malte		OUI [≥9 mois] *	
Ghana	OUI [≥9 mois]			Martinique (île)		OUI [≥1 an] *	
Grenade (île)		OUI [≥1 an] *		Mauritanie		OUI [≥1 an]	OUI [≥9 mois] pour les voyageurs se rendant dans les régions sud du Sahara
Guadeloupe (île)		OUI [≥1 an] *		Mayotte (île)		OUI [≥1 an] *	
Guatemala		OUI [≥1 an] *		Montserrat		OUI [≥1 an] **	
Guinée		OUI [≥9 mois]		Mozambique		OUI [≥9 mois] *	
Guinée-Bissau	OUI [≥1 an]			Myanmar		OUI [≥1 an] *	
Guinée équatoriale		OUI [≥9 mois]		Namibie		OUI [≥9 mois] *	
Guyana		OUI [≥1 an] **		Népal		OUI [≥1 an] *	
Guyane	OUI [≥1 an]						
Haïti		OUI [≥1 an]					
Honduras		OUI [≥1 an]					
Inde		OUI [≥9 mois] **					
Indonésie		OUI [≥9 mois]					



Tableau 3 (suite)

Pays	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune quel que soit le pays de provenance [âge du voyageur]	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune en provenance d'un pays à risque de transmission de fièvre jaune [âge du voyageur]	Recommandation vaccinale suivant un risque de transmission régionale de fièvre jaune [âge du voyageur]	Pays	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune quel que soit le pays de provenance [âge du voyageur]	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune en provenance d'un pays à risque de transmission de fièvre jaune [âge du voyageur]	Recommandation vaccinale suivant un risque de transmission régionale de fièvre jaune [âge du voyageur]
Nicaragua		OUI [≥1 an]	OUI [≥9 mois] pour les voyageurs des régions sud du Sahara	Polynésie française		OUI [≥1 an] *	
Niger	OUI [≥1 an]			République centrafricaine	OUI [≥9 mois]		
Nigeria	OUI [≥9 mois]			République démocratique du Congo	OUI [≥9 mois]		
Nioué ou Niue (île)		OUI [≥9 mois]		République dominicaine		OUI [≥1 an] * en provenance des États du Brésil (Minas Gerais, Espírito Santo, Sao Paulo, Rio de Janeiro)	
Nouvelle-Calédonie		OUI [≥1 an] *		Rwanda		OUI [≥1 an]	
Oman		OUI [≥9 mois] *		Saint-Barthélemy (île)		OUI [≥1 an] *	
Ouganda	OUI [≥1 an]			Saint-Christophe-et-Nié		OUI [≥1 an]	
Pakistan		OUI [≥1 an]	OUI [≥9 mois] pour les voyageurs se rendant dans les zones continentales situées dans la zone du canal de Panama (Emberà, Kuna Yala, provinces de Darién, Colon et Panama)	Sainte-Hélène (île)		OUI [≥1 an]	
Panama		OUI [≥1 an] *		Sainte-Lucie (île)		OUI [≥9 mois]	
Paraguay		OUI [≥1 an]	OUI [≥9 mois] (pour les voyageurs à l'exception de la ville d'Asunción)	Saint-Kitts-et-Nevis		OUI [≥1 an]	
Papouasie-Nouvelle Guinée		OUI [≥1 an] **	OUI [≥9 mois] se rendant dans les régions en dessous de 2 300 m (Amazonas, Loreto, Madre de Dios, San Martín, Ucayali, Puno, Cuzco, Junín, Pasco, Huánuco ; dans les régions de l'extrême nord d'Apurímac, de Huancavelica, d'Ancash, de l'est de La Libertad, nord-est de Cajamarca, nord et nord-est d'Ayacucho et est de Piura)	Saint-Martin (île, France)		OUI [≥1 an] *	
Pérou				Saint-Vincent-et-les-Grenadines		OUI [≥1 an]	
Philippines		OUI [≥1 an] *		Salomon (îles)		OUI [≥9 mois]	
Pitcairn (îles)		OUI [≥1 an]		Salvador (El)		OUI [≥1 an] *	
				Samoa (îles)		OUI [≥1 an] *	
				Sao Tomé-et-Principe		OUI [≥1 an] **	
				Sénégal		OUI [≥9 mois] **	
				Seychelles		OUI [≥1 an] *	
				Sierra Leone	OUI (pas d'âge précisé)		
				Singapour		OUI [≥1 an] *	
				Sint Eustatius (île, Pays-Bas)		OUI [≥6 mois]	
				Sint Maarten (île, Pays-Bas)		OUI [≥9 mois]	
				Somalie		OUI [≥9 mois] *	
				Soudan		OUI [≥1 an] *	OUI [≥9 mois] pour les voyageurs se rendant dans le sud du Sahara
				Soudan du sud	OUI [≥9 mois]		
				Sri Lanka		OUI [≥9 mois] *	

Tableau 3 (suite)

Pays	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune quel que soit le pays de provenance [âge du voyageur]	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune en provenance d'un pays à risque de transmission de fièvre jaune [âge du voyageur]	Recommandation vaccinale suivant un risque de transmission régionale de fièvre jaune [âge du voyageur]	Pays	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune quel que soit le pays de provenance [âge du voyageur]	Obligation de vaccination contre la fièvre jaune en provenance d'un pays à risque de transmission de fièvre jaune [âge du voyageur]	Recommandation vaccinale suivant un risque de transmission régionale de fièvre jaune [âge du voyageur]
Suriname		OUI [≥ 1 an] *					OUI [≥ 9 mois] pour les voyageurs hors séjour dans les États d'Aragua, Carabobo, Miranda, Yaracuy, District fédéral, Falcon et Lara ; villes de Caracas et Valencia, l'île de Margarita et zones au-dessus de 2 300 m
Swaziland (voir <i>Eswatini</i>)		OUI [≥ 9 mois] **					
Tanzanie		OUI [≥ 1 an] *		Venezuela		OUI [> 1 an] * pour les voyageurs en provenance du Brésil	
Tchad	OUI [≥ 9 mois]						
Thaïlande		OUI [≥ 1 an] *					
Togo	OUI [≥ 9 mois]						
Trinité-et-Tobago		OUI [≥ 1 an] *	OUI [≥ 9 mois] pour les voyageurs se rendant dans les zones très boisées sur l'île de Trinité	Wallis-et-Futuna Zambie Zimbabwe		OUI [≥ 1 an] * OUI [≥ 1 an] * OUI [> 9 mois] *	

* Sont inclus les voyageurs ayant transité plus de 12 heures dans l'aéroport d'un pays où existe un risque de transmission de la fièvre jaune.

** Sont inclus les voyageurs ayant transité, quelle que soit la durée, dans l'aéroport d'un pays où existe un risque de transmission de la fièvre jaune.

Le tableau 9 page 52 est à remplacer par le tableau suivant :

Tableau 9

Répulsifs pour la protection contre les piqûres d'arthropodes (hors scorpions, scolopendres et hyménoptères) : substances actives et modes d'utilisation¹

La liste des produits biocides est accessible *via* la base de données en ligne Simmbad (www.simmbad.fr).

Tous les produits ne disposent pas encore d'une AMM, certains sont encore en cours d'évaluation. Pour les produits répulsifs disposant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM), comme les produits à base de DEET et certains produits à base d'IR3535, les décisions contenant les conditions d'utilisations autorisées sont disponibles sur le site de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (https://www.anses.fr/fr/decisions_biocide). Il faut noter que les conditions d'utilisation indiquées dans les AMM n'ont pas comme unique objectif la prévention de maladies vectorielles : elles prennent en compte les risques de toxicité individuels et environnementaux liés aux substances contenues dans ces produits.

Il convient de lire attentivement les instructions d'emploi exactes du produit avant son acquisition. Pour les produits disposant d'une AMM, se référer au RCP pour leur utilisation.

Nombre maximal d'application(s) quotidienne(s)						
Substance active et concentration		À partir de 6 mois et tant que l'enfant ne marche pas	Dès que l'enfant marche et jusqu'à 24 mois	De l'âge de 24 mois à 12 ans	>12 ans	Femmes enceintes
DEET² (N ₁ ,N-diéthyl-m-toluamide)	10 à 20%		<i>Posologie en fonction des indications de l'AMM</i>	<i>Posologie en fonction des indications de l'AMM</i>	<i>Posologie en fonction des indications de l'AMM</i>	<i>Utilisable uniquement si risque de maladie vectorielle</i> <i>Posologie en fonction des indications de l'AMM</i>
	30 à 50%			<i>Posologie en fonction des indications de l'AMM</i>	<i>Posologie en fonction des indications de l'AMM</i>	Utilisable uniquement si risque de maladie vectorielle <i>Posologie en fonction des indications de l'AMM</i>
IR3535³ (N-acétyl-N-butyl-β-alaninate d'éthyle)	20%	1*	2*	2*	3*	3*
	25 à 35%			2*	3*	*
KBR3023⁴ ou icaridine ou picaridine (Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl) pipéridine-1)	20%			2	3	3
	25%			2	3	
Huile d'Eucalyptus citriodora, hydratée, cyclisée, précédemment dénommée PMD^{4,5}	19 à 20%	1	2	2	3	3
	25%	1	2	2	3	

¹ Disponible sur <http://www.medicine-voyages.fr/publications/ppavtextecourt.pdf> et dans l'article : *Insect repellents* [41].

² Le DEET a fait l'objet d'une évaluation au niveau européen et cette substance a été autorisée au 1^{er} août 2012, avec une restriction d'usage émise chez l'enfant de moins de 2 ans. Cependant, en cas de risque élevé de transmission d'une maladie vectorielle, il est utilisable sur une période courte, en respectant scrupuleusement le nombre d'applications maximum admis et les conditions pratiques d'usage chez l'enfant. Les produits à base de DEET ont été évalués et font l'objet d'une autorisation de mise sur le marché.

³ La substance IR3535 a été autorisée au plan européen au 1^{er} novembre 2015 et les produits qui en contiennent doivent désormais demander une AMM. Pour certains, l'évaluation est terminée et les produits disposent d'une AMM, d'autres sont encore en cours d'évaluation.

⁴ Les substances Icaridine (ou picaridine) et l'huile d'Eucalyptus citriodora, hydratée, cyclisée sont en cours d'évaluation au niveau européen. L'huile d'Eucalyptus citriodora, hydratée, cyclisée n'est pas une huile essentielle.

⁵ Il n'a pas été noté de toxicité systémique de ce produit de sorte que son usage, aux plus faibles concentrations, peut être préconisé chez les femmes enceintes.

* Sauf si le produit dispose d'une AMM. Dans ce cas, ce sont les indications qui figurent dans l'AMM qui s'imposent.

Le tableau 13 page 73 est à remplacer par le tableau suivant :

Tableau 13

Répulsifs pour la protection des femmes enceintes contre les piqûres d'arthropodes (hors scorpions, scolopendres et hyménoptères) : substances actives et modes d'utilisation ¹

Substance active et concentration		Femmes enceintes
DEET ² (N ₁ ,N-diéthyl-m-toluamide)	10 à 20%	Utilisable uniquement si risque de maladie vectorielle <i>Posologie en fonction des indications de l'AMM</i>
	30 à 50%	Utilisable uniquement si risque de maladie vectorielle <i>Posologie en fonction des indications de l'AMM</i>
IR3535 ³ (N-acétyl-N-butyl-β-alaninate d'éthyle)	20%	3*
	25% à 35%	*
KBR3023 ⁴ ou icaridine ou picaridine (Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl) pipéridine-1)	20%	3
	25%	
Huile d'Eucalyptus citriodora, hydratée, cyclisée, précédemment dénommée PMD ^{4,5}	19 à 20%	3
	25%	

¹ Disponible sur <http://www.medecine-voyages.fr/publications/ppavtextecourt.pdf> et dans l'article : Insect repellents [41].

² Le DEET a fait l'objet d'une évaluation au niveau européen et cette substance a été autorisée au 1^{er} août 2012, avec une restriction d'usage émise chez l'enfant de moins de 2 ans. Cependant, en cas de risque élevé de transmission d'une maladie vectorielle, il est utilisable sur une période courte, en respectant scrupuleusement le nombre d'applications maximum admis et les conditions pratiques d'usage chez l'enfant. Les produits à base de DEET ont été évalués et font l'objet d'une autorisation de mise sur le marché.

³ La substance IR3535 a été autorisée au plan européen au 1^{er} novembre 2015 et les produits qui en contiennent doivent désormais demander une AMM. Pour certains, l'évaluation est terminée et les produits disposent d'une AMM, d'autres sont encore en cours d'évaluation.

⁴ Les substances Icaridine (ou picaridine) et PMD sont en cours d'évaluation au niveau européen. Le PMD ou huile d'eucalyptus citronnée n'est pas une huile essentielle.

⁵ Il n'a pas été noté de toxicité systémique de ce produit de sorte que son usage, aux plus faibles concentrations, peut être préconisé chez les femmes enceintes.

* Sauf si le produit dispose d'une AMM. Dans ce cas, ce sont les indications qui figurent dans l'AMM qui s'imposent.